

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sous embargo jusqu'au 23 décembre 2020 à 6 heures

Paris, le 23/12/2020

Suivi mensuel des prestations de solidarité pendant la crise sanitaire

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) va publier chaque mois un tableau de suivi des prestations de solidarité, réalisé avec le concours des organismes gestionnaires de ces prestations. Versées sous conditions de ressources, les prestations sociales sélectionnées permettent une redistribution monétaire en faveur des ménages les plus modestes. Cette publication poursuit deux objectifs : rassembler et mettre à disposition du grand public les données mensuelles disponibles les plus récentes et éclairer les effets de la crise sanitaire, y compris à l'échelle des territoires, sur l'évolution de la pauvreté en France, en l'absence d'indicateurs statistiques infra-annuels et contemporains de taux de pauvreté. La première édition est accompagnée d'un *Études et Résultats* « Plus de 2 millions d'allocataires du RSA fin octobre 2020 ».

Cette première édition fournit des informations sur les effectifs nationaux et départementaux des allocataires des principaux minima sociaux dits « d'insertion » (revenu de solidarité active [RSA], allocation aux adultes handicapés [AAH], allocation de solidarité spécifique [ASS]), de la prime d'activité, des aides au logement et des bénéficiaires de la Garantie jeunes. Ces prestations représentent environ 30 % du revenu disponible des ménages en situation de pauvreté¹ et environ 35 % du revenu disponible des ménages du 1^{er} décile de niveau de vie². Le contenu du tableau de bord sera amené à évoluer au cours des prochaines publications, à la fois en termes d'indicateurs et de prestations considérées.

Les séries de données proviennent de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), de la Mutualité sociale agricole (MSA), de Pôle emploi et de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Sauf pour la Garantie jeunes, les données qui portent sur les cinq derniers mois publiés sont

¹ Pauvres au sens où leur niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté est de 14,8 % en 2018. Selon l'estimation avancée de l'Insee, il est de 14,5 % en 2019.

² C'est-à-dire les 10 % des ménages aux niveaux de vie les plus faibles.

**Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques
Bureau publications et communication**

provisoires et donc susceptibles d'être révisées dans les prochains mois. Dans certains cas, les données ont fait l'objet d'estimations de la DREES. Les effectifs ne sont pas corrigés des doubles comptes : une personne qui bénéficie du RSA, de la prime d'activité et des aides au logement sera comptée à la fois parmi les allocataires du RSA, de la prime d'activité et des aides au logement.

La crise sanitaire a eu un impact plus ou moins important sur les effectifs des prestations de solidarité. Le nombre d'allocataires du RSA a fortement augmenté depuis le début de la crise sanitaire pour atteindre 2,1 millions en octobre 2020, soit une augmentation de 8,5 % par rapport à octobre 2019. Après une diminution continue depuis 2015, interrompue par le premier confinement, les effectifs de l'ASS repartent à la hausse depuis juin 2020 (+10,7 % d'allocataires indemnisés entre mai et septembre 2020) pour s'élever à 380 400 personnes fin septembre 2020. À l'inverse, les effectifs de la prime d'activité ont baissé à la fin du premier confinement (-3,5 % entre juin et septembre 2020). La tendance à une légère baisse des effectifs des aides au logement est, elle, interrompue par la crise (+2,4 % entre octobre 2019 et octobre 2020).

Pour ce qui est de la Garantie jeunes, le premier confinement a quasiment interrompu les entrées dans le dispositif. Si elles repartent à la hausse depuis juin, cela n'a pas suffi fin juillet à rattraper le niveau des effectifs de jeunes accompagnés avant la crise (89 800 fin février 2020 contre 80 200 fin juillet).

Téléchargez et visualisez les données :

Sur le site [data.drees](#), rubrique [Pauvreté et exclusion](#), dossier « [Données mensuelles sur les prestations de solidarité](#) ».

[Calvo](#), M., Echegu, O. (2020, décembre). [Plus de 2 millions d'allocataires du RSA fin octobre 2020](#). DREES, *Études et Résultats*, n° 1175.

Pour en savoir plus :

> Sur les prestations sociales, consulter le Panorama de la DREES : « [Minima sociaux et prestations sociales - édition 2020](#) », sous la direction de Pierre-Yves Cabannes et Lucile Richet-Mastain, coordonné par Mathieu Calvo. Collection Panoramas de la DREES-social, septembre 2020.

> Des données annuelles sur le RSA, l'ASS, l'AAH et la prime d'activité sont disponibles au niveau national et par département en série longue dans l'espace [data.drees](#), rubrique [Pauvreté et exclusion](#), dossier [Minima sociaux, RSA et prime d'activité](#), sous-dossiers "Minima sociaux, données nationales par dispositif", "Minima sociaux, données départementales par dispositif", "RSA et prime d'activité, données nationales" et "RSA et prime d'activité, données départementales" : www.data.drees.sante.gouv.fr.

> Des données annuelles sur les aides au logement et la Garantie jeunes en série longue sont disponibles dans le Panorama de la DREES : « [Minima sociaux et prestations sociales - édition 2020](#) », fiches n°34 et 37

> Consulter les *open data* de la [Cnaf](#) et de [Pôle emploi](#) et la plateforme [PoEm](#) de la Dares.

À propos de la DREES

**Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques
Bureau publications et communication**

Mise en place par le décret du 30 novembre 1998, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) fait partie avec l'Insee et les autres services statistiques ministériels du service statistique public (SSP). Son rôle est de fournir des informations fiables et des analyses dans les domaines du social et de la santé. L'action de la DREES s'appuie, depuis plus de 20 ans, sur un engagement déontologique dont les principes, codifiés et partagés au niveau européen, sont l'indépendance professionnelle, l'engagement sur la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité. La DREES est aussi un service statistique ministériel dont la mission prioritaire est d'accompagner et d'évaluer les politiques publiques sociales et sanitaires.

**Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques
Bureau publications et communication**

Souphaphone Douangdara
Tél : 01 40 56 81 97
Mél : drees-infos@sante.gouv.fr

18, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée- Buffon
75014 Paris